

La Carte Verte est une mention officielle mise en place par la Fédération Française de Golf et attribuée aux joueurs licenciés non classés ou dotés d'un index supérieur à 35,4. Elle permet à ces derniers de jouer un **parcours de golf** neuf trous dans une partie de 3 balles en respectant des conditions de jeux réglementées. La Carte Verte représente également l'opportunité d'accéder à la plupart des **parcours de golf** qui leur étaient jusque-là fermés. Pour voir la mention "Carte Verte" apposée sur leur licence, les joueurs doivent avant tout suivre une formation initiale et effectuer plusieurs démarches avant de réussir le test final.